



PERMIS DE CONSTRUIRE - BÂTIMENT C

PC 16-1

Attestation de la prise en compte
de la réglementation thermique

échelle:

date:
24 / 01 / 2020



immobilier d'entreprise

MAITRISE D'OUVRAGE
**SCCV STOCKSPACE
PAYS DE THELLE**
251 boulevard Pereire
75017 PARIS



MAITRISE D'OEUVRE CONCEPTION
BOGAERT ' ARCHITECTURE
33 rue Henri Barbusse
75005 PARIS



ingénierie construction

MAITRISE D'OEUVRE EXECUTION
ALSEI INGENIERIE CONSTRUCTION
251 boulevard Pereire
75017 PARIS



BUREAU DE CONTROLE
BTP Consultants
46 rue de Provence
75009 PARIS

*l'Atelier
Mathilde Martin*

BE PAYSAGE
Atelier Mathilde Martin
7 rue de Montrichard
41120 CHAILLES



FOBIS
10 av de la Croix Rouge
84000 AVIGNON



BE VRD
OGI
27 rue Garibaldi
93100 MONTREUIL

Cachet et signature du maître d'ouvrage

STOCKSPACE PAYS DE THELLE
251 boulevard Pereire
BP 80212
75828 PARIS Cedex 17
Tél.: 01 40 40 29 40
RCS Paris 880 961 743

Cachet et signature de l'architecte

BOGAERT ' ARCHITECTURE
ORDRE DES ARCHITECTES N° 23383
SIREN 379 975 154 / TVA FR 01379975154
33 RUE HENRI BARBUSSE, 75005 PARIS
TEL +33 1 43 26 05 78
info@bogaert-architecture.com



**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

représentant de la société

situé à :

Adresse	251 Boulevard Pereire		
Code postal	75017	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Parc d'Activités - Pays de Thelle

Située à :

Adresse			
Code postal	60540	Localité	BELLE-EGLISE

Référence(s) cadastrale(s) : ...

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : BOGAERT'ARCHITECTURE

Adresse	33 rue Henri Barbusse		
Code postal	75005	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Plots de Bureaux C1

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	333.80
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

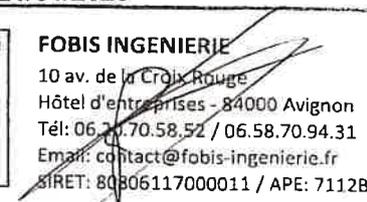
Bbio :	99.20	Bbio _{max} :	140.00
Bbio \leq Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 21/01/2020

Signature : 
FOBIS INGENIERIE
10 av. de la Croix Rouge
Hôtel d'entreprises - 84000 Avignon
Tél: 06.70.58.52 / 06.58.70.94.31
Email: contact@fobis-ingenierie.fr
SIRET: 8080611700011 / APE: 7112B

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

représentant de la société

situé à :

Adresse	251 Boulevard Pereire		
Code postal	75017	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Parc d'Activités - Pays de Thelle

Située à :

Adresse			
Code postal	60540	Localité	BELLE-EGLISE

Référence(s) cadastrale(s) : ...

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : BOGAERT'ARCHITECTURE

Adresse	33 rue Henri Barbusse		
Code postal	75005	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Plots de Bureaux C2

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	737.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	86.70	Bbio _{max} :	140.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 21/01/2020
Signature: 
 **FOBIS INGENIERIE**
10 av. de la Croix Rouge
Hôtel d'entreprises - 84000 Avignon
Tél: 06 20 70 58 52 / 06 58 70 94 31
Email: contact@fobis-ingenierie.fr
SIRET: 8080611700011 / APE: 7112B

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

représentant de la société

situé à :

Adresse	251 Boulevard Pereire		
Code postal	75017	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Parc d'Activités - Pays de Thelle

Située à :

Adresse			
Code postal	60540	Localité	BELLE-EGLISE

Référence(s) cadastrale(s) : ...

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : BOGAERT'ARCHITECTURE

Adresse	33 rue Henri Barbusse		
Code postal	75005	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	737.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

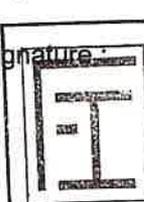
Bbio :	86.70	Bbio _{max} :	140.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 21/01/2020

Signature  **FOBIS INGENIERIE**
10 av. de la Croix Rouge
Hôtel d'entreprises - 84000 Avignon
Tél: 06 20 70 58 52 / 06 58 70 94 31
Email: contact@fobis-ingenierie.fr
SIRET: 80806117000011 / APE: 7112B

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

représentant de la société

situé à :

Adresse	251 Boulevard Pereire		
Code postal	75017	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Parc d'Activités - Pays de Thelle

Située à :

Adresse			
Code postal	60540	Localité	BELLE-EGLISE

Référence(s) cadastrale(s) : ...

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : BOGAERT'ARCHITECTURE

Adresse	33 rue Henri Barbusse		
Code postal	75005	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Plots de Bureaux C4

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	737.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	86.70	Bbio _{max} :	140.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 21/01/2020



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

représentant de la société

situé à :

Adresse	251 Boulevard Pereire		
Code postal	75017	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Parc d'Activités - Pays de Thelle

Située à :

Adresse			
Code postal	60540	Localité	BELLE-EGLISE

Référence(s) cadastrale(s) : ...

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : BOGAERT'ARCHITECTURE

Adresse	33 rue Henri Barbusse		
Code postal	75005	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Plots de Bureaux C5

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	737.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	86.70	Bbio _{max} :	140.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 21/01/2020

Signature  FOBIS-INGENIERIE
10 av. de la Croix Rouge
Hôtel d'entreprises - 84000 Avignon
Tél: 06.20.70.58.52 / 06.58.70.94.31
Email: contact@fobis-ingenierie.fr
SIRET: 8080611700011 / APE: 71121

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

représentant de la société

situé à :

Adresse	251 Boulevard Pereire		
Code postal	75017	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Parc d'Activités - Pays de Thelle

Située à :

Adresse			
Code postal	60540	Localité	BELLE-EGLISE

Référence(s) cadastrale(s) : ...

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : BOGAERT'ARCHITECTURE

Adresse	33 rue Henri Barbusse		
Code postal	75005	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Plots de Bureaux C6

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	737.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

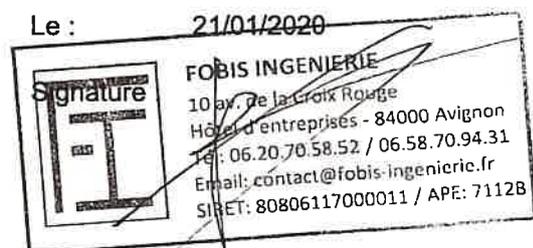
Bbio :	86.70	Bbio _{max} :	140.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	OUI
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 21/01/2020



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique